



PLANIFICATION FINANCIÈRE

En plus de suivre les directives du médecin ou de la sage-femme au sujet de votre santé et de celle de votre bébé pendant et après la grossesse, il serait bon pour vous d'établir un plan financier pour assurer l'avenir le plus prometteur qui soit à votre enfant. Si possible, commencez à épargner avant d'avoir des enfants. Un petit coussin financier peut vous être d'une aide précieuse, que ce soit pour régler toutes les dépenses découlant des besoins de votre bébé ou, encore, pour arrondir votre revenu lors de votre congé de travail. Voici quelques conseils additionnels que nous vous recommandons de suivre :

Revoir votre police d'assurance

Lorsque vous attendez un enfant, la mort est bien la dernière chose à laquelle vous voulez penser. Il est néanmoins important de le faire. Pour avoir l'esprit tranquille, vous devez prendre les mesures nécessaires pour vous assurer que votre famille ne manquera de rien si quelque chose vous arrivait. Par conséquent, à la naissance d'un enfant, assurez-vous de revoir votre police d'assurance vie et d'augmenter votre couverture.

Il serait également bien d'envisager la souscription d'une assurance maladies graves – pour vous et votre enfant.

Il est déjà assez pénible d'apprendre qu'un membre de la famille est atteint d'une maladie grave, imaginez s'il s'agit de votre enfant. Dans une telle situation, il peut être très rassurant pour un parent de savoir qu'il pourra au moins recevoir une aide financière.

Votre représentant en assurance pourra revoir avec vous votre portefeuille d'assurance et vous recommander tous changements souhaitables, afin que vous puissiez subvenir aux besoins de votre famille, et ce, peu importe les circonstances.

Mettre votre testament à jour

Vous devez revoir votre testament et y apporter les modifications nécessaires à la suite de tout changement majeur dans votre vie. Si vous devenez parent pour la première fois (ou si vous accueillez un petit nouveau dans votre famille) et que vous désirez que votre nouvel enfant soit l'un des bénéficiaires, assurez-vous d'ajouter son nom dans votre testament.



Il peut coûter plus cher de modifier un testament que d'en rédiger un nouveau. Informez-vous auprès de votre notaire et demandez-lui de vous indiquer ses honoraires avant de prendre une décision. À ce sujet, le livret **la vie : en perspective - Rédiger un testament** pourrait vous être utile.

Épargner pour les études de votre enfant

Le coût (et l'importance) de l'éducation postsecondaire étant de plus en plus élevé, il serait bon d'envisager dès aujourd'hui des moyens d'aider votre enfant à payer pour ces études. Il est vrai que cette période est encore bien éloignée, mais plus tôt vous commencerez à épargner, mieux cela vaudra. Le temps est votre meilleur allié

Pour ce faire, plusieurs parents déposent de l'argent dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE). Ce régime a particulièrement gagné en popularité en 1998, lorsque le gouvernement fédéral a mis en place la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

Le programme SCEE accorde jusqu'à 400 \$ par année (un maximum de 7 200 \$ à vie par enfant), qui s'ajoutent à l'argent déposé dans un REEE. Les contributions à un REEE ne donnent droit à aucune réduction d'impôt, mais le gouvernement du Canada permet que l'épargne se capitalise à l'abri de

l'impôt, et ce, jusqu'à ce que l'enfant nommé en vertu du REEE entreprenne des études postsecondaires. La totalité du REEE, incluant le revenu sur l'intérêt, est imposable au moment de toucher les fonds. Toutefois, compte tenu du fait que les étudiants ont, en général, un revenu relativement faible et reçoivent des crédits d'impôt pour les frais de scolarité, l'imposition devrait être minimale.

Le ministère Ressources humaines et Développement social Canada fournit des renseignements détaillés sur les REEE et leur fonctionnement à l'adresse : www.rhdscc.gc.ca. Vous trouverez également une liste des promoteurs de REEE dans ce site Web.

Veillez noter que si vous habitez en Alberta, votre enfant peut aussi être admissible au régime Alberta Centennial Education Savings, en vertu duquel 500 \$ sont versés dans le REEE de votre enfant au cours de la première année, et 100 \$ les années suivantes. Visitez le site Web du gouvernement de l'Alberta (anglais seulement) pour de plus amples renseignements.



Enfin, les familles dont le revenu net est de moins de 35 595 \$ peuvent également être admissibles à un Bon d'études canadien, et à 100 \$ supplémentaires à chaque année pendant une période maximale de 15 ans. Cet argent peut être utilisé pour payer des études à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'apprentissage, une école de métiers, un cégep, un collège ou une université. Si vous estimez que vous pourriez être admissible, visitez le site de Ressources humaines et Développement social Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

Demander conseil à un professionnel

Avant d'établir tout plan financier majeur, discutez de votre situation et de vos objectifs avec un conseiller financier ou un représentant en assurance. En faisant appel aux connaissances de ces professionnels sur les produits financiers, vous êtes sûr de prendre des décisions avisées.